

**FONDATION MARCEL HICTER  
POUR LA DEMOCRATIE CULTURELLE ASBL**

**LE MONDE DE L'E-CULTURE  
PRODUITS CULTURELS ET TIC : ENTRE DOMAINE PUBLIC  
ET PRIVATISATION**

une analyse de Jean-Pierre Deru

**AVRIL  
2006**

# LE MONDE DE L'E-CULTURE

## PRODUITS CULTURELS ET TIC : ENTRE DOMAINE PUBLIC ET PRIVATISATION

L'irruption des technologies de l'information et de la communication (TIC) a débuté il y a une vingtaine d'années, mais son développement en réseau par le biais d'Internet lui a donné «un coup de turbo» considérable. Il s'agit de la création d'un nouveau contexte qui affecte le fonctionnement du secteur culturel et ouvre de larges possibilités de distribution et de consommation de biens culturels.

En effet, sans nous en rendre nécessairement compte, nous sommes entourés de biens dont beaucoup sont digitalisés et parfois créés dans « l'e-monde » et nous avons un très large accès par le biais d'Internet à un florilège de productions culturelles de toutes natures.

Cela peut aller plus loin. Les nouveaux médias peuvent – notamment par leurs capacités de représentation numérique – influencer les contenus des productions culturelles. Enfin, pour faire bref, la numérisation introduit le développement de la virtualisation qui influence l'expérience culturelle de la société contemporaine.

Le principe même d'une société de l'information implique un accès libre et universel aux sources de l'information qui seraient disponibles potentiellement pour tous les citoyens du monde.

Idéalement, on devrait pouvoir parler d'une société de partage de la connaissance. On pourrait rêver d'une participation citoyenne active à ces savoirs et donc – pourquoi pas – au pouvoir qu'elles procurent. Serait-ce une nouvelle approche de la démocratie culturelle?

En réalité, il existe beaucoup d'obstacles pour atteindre cet objectif et cela crée une nouvelle forme de société duale. Il se construit en effet, de plus en plus, un fossé considérable entre les «information have» et «have-not»<sup>1</sup>.

De timides mesures de politique culturelle essaient de réduire la fracture et d'assurer un accès universel et démocratique à la société de l'information. Nous sommes cependant encore fort loin du compte. Ceci d'autant plus qu'on ne peut se limiter à l'accès aux informations «brutes» inutilisables pour l'immense majorité des utilisateurs non avertis, inon-

par Jean-Pierre Deru

dés par un océan d'informations.

Les producteurs et diffuseurs culturels doivent faire connaître aux utilisateurs les contenus disponibles «on-line». Ceci implique l'élaboration de stratégies d'alerte et de filtrage essentielles pour développer tout service d'«e-culture».

Des moteurs de recherches «on-line», des lettres d'informations électroniques, des portails spécialisés et des réseaux virtuels constituent des outils grâce auxquels les utilisateurs reçoivent les informations qui les intéressent.

Les mécanismes de filtrage de l'information s'avèrent donc de plus en plus essentiels à mesure de la croissance exponentielle des messages présents sur le web.

Mais si ces mécanismes ne sont pas transparents pour les utilisateurs, on peut rapidement glisser d'un filtrage à une censure de l'information.

Tout internaute culturellement et politiquement averti peut s'en rendre compte tous les jours en naviguant de manière critique sur la toile.

Ces derniers temps, un exemple encore plus patent est venu renforcer cette inquiétude démocratique. En effet, la Chine (République populaire adepte tant d'une économie capitaliste assez peu contrôlée que d'une politique répressive qui l'est nettement plus (contrôlée...)) a, comme prix de l'ouverture de son marché, obtenu que Yahoo censure les messages de ses citoyens ayant un contenu, considéré par le Prince, comme politiquement non correct...

### INFORMATION ET DOMAINE PUBLIC : ÉVOLUTION DU COPYRIGHT ET BATAILLE AUTOUR DES VOLONTÉS DE PRIVATISER CULTURE ET CONNAISSANCE

Les droits d'auteurs (copyright) s'ils sont souvent perçus comme une matière technique sinon hermétique, n'en constituent pas moins un analyseur majeur et aussi un enjeu crucial quant au développement des services fournisseurs Internet et leur accessibilité aux publics, aux artistes et au secteur culturel en général.

L'élément clé du changement en termes de droits d'auteurs

(que peu de gens saisissent réellement) réside dans le fait que de plus en plus de documents, d'objets et de services ne sont plus vendus ; ils sont en quelque sorte loués et leur propriétaire le reste et peut les laisser ou les retirer du Web quand il le veut.

Ceci a pour conséquence stratégique que s'opère, *de facto*, une redéfinition des limites du domaine public. C'est le cas, par exemple, pour les bibliothèques et pour le secteur du patrimoine, qui doivent s'assurer de pouvoir continuer à garantir l'accès à leurs services à tous les citoyens quels que soient leurs moyens financiers.

Le cas des industries culturelles est encore plus intéressant. En effet, celles-ci se développent sur base pratiquement d'une seule matière première : la créativité. Pour elles, le copyright est donc central afin que les auteurs et leurs employeurs soient rémunérés pour leur travail et pour leur investissement. Légitime souci...

Par ailleurs, il ne faut pas être naïf. Les droits d'auteurs constituent des outils redoutables parfaitement maîtrisés par les multinationales et particulièrement les grandes sociétés actives dans le secteur des médias afin de maximiser leurs profits. Ceci a des effets plus que pervers sur la pérennité de la diversité culturelle et la réalité des choix offerts (laissés ?) aux artistes et aux citoyens.

**Konrad Becker**, activiste culturel des médias de Vienne que la Fondation Hictor asbl avait invité à Bruxelles (à l'époque de la participation au pouvoir de Joerg Haider), résumait récemment ce qui est en jeu :

« *A society shaped by technological systems and digital communication should keep a perspective where cultural freedom can be actively pursued and in which use and value are not exclusively determined by profits* »<sup>2</sup>.

Le concept de démocratie culturelle, revisité à la lumière des développements et des enjeux actuels, peut apparaître comme assez opératoire dans le cadre de cette problématique.

Quelle est en effet, la position des citoyens dans la sphère virtuelle. Seront-ils (sont-ils) des producteurs et fournisseurs d'informations, d'interactions ou seront-ils réduits à l'état de simples consommateurs, même lorsqu'ils croient interagir ? Par quels mécanismes peuvent-ils participer activement, faire connaître leurs opinions, partager leurs questions ?

La tendance est inquiétante : en effet, le libre partage de l'information devient de plus en plus une exception, la toile est de plus en plus privatisée, contrôlée, cadenassée.

A ce propos, on peut citer **Shalini Venturelli**, professeur as-

socié à l'université américaine et présidente de l'association internationale de recherche sur les médias et la communication :

« *Without an enriched and expanding public domain, the new knowledge will not lead to more new knowledge, thus restricting social participation in the production and distribution of ideas and inexorably slowing the pace of innovation throughout the economy* »<sup>3</sup>.

Il s'agit d'un enjeu qui fait l'objet de discussions dans de nombreux forums civiques. Il est clair cependant qu'une solution acceptable n'a pas encore été trouvée, sans doute parce que la société civile, d'une part, et le secteur de l'entreprise privée, de l'autre, envisagent cette question de manière radicalement opposée.

Il existe malgré tout des exemples particulièrement intéressants de partages libres dans des projets « open source » et, de leur côté, les réseaux culturels (rencontres, portails, etc.) jouent souvent un rôle important en tant que facilitateurs de coopération culturelle.

Les réseaux culturels comme les projets « Open source<sup>4</sup> » ont depuis longtemps réalisé le fait que le libre partage de l'information ne met ni leur existence, ni leur travail en danger. Il ne s'agit pas non plus d'une démarche altruiste.

Si on analyse ces positions, on pourrait dire que ce type de partage est motivé par le fait que dans le cadre d'un processus complexe de collaboration, il est souvent difficile de différencier les éléments qui entrent dans le processus créatif et le produit qui en résulte.

La clé se situe au niveau des objectifs ; si les objectifs poursuivis sont de même nature, le partage de la connaissance, de l'information participe à la réalisation de travaux de tous et tous sortent bénéficiaires de cet échange non marchand. Le principe des mouvements «Open Source» et «copyleft<sup>5</sup>» est basé sur les principes d'ouverture et de coopération signifiant que les codes software sont disponibles pour chacun en termes d'utilisation et de développement. Ceci, pour autant – bien entendu – que toute nouvelle version soit, de même manière, librement utilisable par d'autres aux mêmes conditions.

On en revient aux principes de base qui ont présidé au lancement et au développement d'Internet. Les valeurs des créateurs de la société de l'information étaient basées sur la démocratie, la diversité culturelle, le pluralisme, etc. Ceci ne se concevait, ne se conçoit encore, qu'en facilitant la participation des usagers du Net.

Des quasi-monopoles, comme Microsoft, dévastent, évidemment, cette démarche.

L'utilisation libre des sources part de l'idée que, même les créateurs, innovateurs les plus pointus, se basent sur des travaux, inventions de leurs brillants prédécesseurs. Les couper de ces sources reviendrait donc à appauvrir considérablement les possibilités d'innover et de créer.

Tout n'est donc pas noir, mais afin que la bataille ne soit pas perdue et que des « marges » puissent s'exprimer (ce qui est encore plus vrai pour les pays appauvris et isolés comme c'est souvent le cas en Afrique), il faut que cette bataille soit reconnue et menée. Il faut donc discuter, négocier, faire connaître les enjeux, établir des alliances et se battre...

#### NOTES

1- *Ceux qui détiennent l'information et les autres*

2- « Une société façonnée par les systèmes technologiques et la communication digitale devrait conserver une perspective dans laquelle la liberté culturelle peut être activement poursuivie et où les biens et valeurs ne sont pas exclusivement déterminés par les profits. »

3- « Sans un domaine public enrichi et en expansion, le nouveau savoir ne mènera pas à davantage de connaissances nouvelles, en restreignant ainsi la participation sociale à la production et à la distribution des idées et en ralentissant inexorablement l'allure de l'innovation partout dans l'économie ».

in « From the information economy to the creative economy : moving culture to the center of international public policy »  
<http://www.culturalpolicy.org/pdf/venturelli.pdf>

4- *avec accès gratuit*

5- *libres de droit d'auteur, par opposition à « Copyright »*